



# Du bord du gave aux tuileries

Infos n° 21 Mars 2006

## Bulletin d'information communal

### Le Tribunal administratif donne raison à SUSMIOU

Dans le cadre de la procédure intentée par la commune devant le **Tribunal Administratif** au sujet du litige qui nous opposait à la CCCN (application d'une TPZ sur le Centre médical), une audience publique de cette juridiction au rôle de laquelle cette affaire était inscrite a eu lieu le 02 Février 2006 à 09:00 heures. Lors des observations orales à l'audience, les premiers mots de Monsieur le Maire de Susmiou furent pour exprimer ses regrets de se retrouver dans une telle situation.

Après délibéré, le jugement vient de nous parvenir.

**La délibération du Conseil communautaire de la Communauté des Communes du Canton de Navarrenx du 9 septembre 2004, en tant qu'elle instaure la Taxe Professionnelle de Zone sur les parcelles n° A 561, 659, 717 et 719 situées sur la commune de Susmiou est annulée.**

( Décision du Tribunal Administratif de Pau  
Jugement en date du 21/02/05)

La commune soutenait que la délibération en question (*vote à l'unanimité des membres présents du conseil de communauté 29/35 !!*) était entachée d'erreur de droit au regard du c du II de l'article 1609 quinquies du Code Général des Impôts. Il ressort clairement de ce texte que l'instauration par une communauté des Communes de la TPZ n'est possible que pour les zones d'activités économiques qu'elle a créées, qu'elle crée ou qu'elle gère. Aucune pièce du dossier n'indiquait (*évidemment!!!*) que la CCCN a créé, crée ou gère une activité sur les parcelles A717, 719 561 et 659 à Susmiou. **Le Président de la CCCN** indiquait, sur les conseils avisés de la Commission Analyse et Réflexion (*!!!*) qu'elle était tenue d'instaurer la TPZ à Susmiou compte tenu du projet de création du centre médical. Mais ce projet a été porté par la commune de Susmiou et non par la CCCN. L'instauration de la TPZ a donc été faite en méconnaissance de l'article pré-cité. Le moyen invoqué a donc été accueilli.

*Moralité: a) Unanimité démocratique ne rime pas forcément avec légalité..*

*b) Il existe une justice en ce pays...*

*Et si on osait, avec un peu d'humour...*

*c) Bien mal acquis ne profite jamais...*

### TRAVAUX

*Les travaux de l'avenue de Navarrenx et du chemin du Gave arrivent à leur terme avec un peu de retard, mais à la grande satisfaction de tous et notamment des riverains, à quelques exceptions près. Quelques petites imperfections devraient encore être gommées. L'élagage est en cours.*

*L'arrêté de déviation qui s'arrêtait le 15 mars sera prolongé jusqu'à fin avril.*

*Monsieur le Conseiller Général nous ayant promis que la deuxième tranche pourra débuter dès l'automne. Ces travaux devraient être inscrits au budget 2006 du conseil Général.*

*A l'occasion de l'extension du réseau d'électrification, le projet d'éclairage public du Chemin de la Campagne et d'une partie du Chemin Janet est à l'étude.*

*Au sujet de la voirie, nous sommes bien conscients qu'un certain nombre de revêtements se dégradent en divers points du village. Ce problème a dernièrement été évoqué en Conseil Municipal. Celui-ci avait posé le principe d'opérations de voirie comprenant de préférence l'enfouissement des réseaux en même temps que la réfection des chaussées, option de réfection complète et durable. Nous aimerions réaliser dans cet esprit avant la fin du présent mandat les rues de la Plane, de l'Arribère... et la cote de la mairie sitôt la salle finie (?). Une grande partie de la voirie communale serait ainsi rénovée durablement. Cependant, compte tenu de la dégradation de nombreuses voies, le programme 2006 prévoiera sans attendre le revêtement de plusieurs portions.*

*La première tranche du lotissement communal (2 lots) est également en cours de finition tandis que le dossier pour la deuxième phase (9 lots supplémentaires quasiment tous déjà réservés) est déposé. La commune paraît attractive puisque murissent deux autres projets (privés) de lotissement.*

*L'accueil projeté de nouveaux habitants devrait contribuer à dynamiser davantage notre commune, en même temps que l'élargissement de l'assiette fiscale (nombre de contribuables augmenté) assurera un complément de ressources qui permettra de poursuivre les projets sans augmenter trop les taxes locales dans les années à venir. Le budget 2006 qui sera voté très prochainement devrait ainsi ne pas proposer une hausse supérieure au niveau de l'inflation (2%).*

Mairie: 05 59 66 53 86 Fax: 05 59 66 04 23

## Les prochains goûters des anciens

auront lieu de 15 à 19 heures les

**Mercredi 26 Avril**

**Mercredi 24 Mai**

**Au mois de juin avant la trêve estivale, nous devrions  
entreprendre le voyage annuel .  
Christian réfléchit à une destination...**

### Que la fête commence!

Cher(s) ami(e)s

Le Comité des Fêtes de Susmiou est très heureux de vous inviter aux traditionnelles fêtes, qui se dérouleront **les 29 et 30 Avril 2006**. Afin de vous réunir pour ce week-end festif, voici le programme que nous vous proposons.

**Le Samedi 29 Avril à partir de 23 heures** aura lieu le traditionnel bal animé par la disco-mobile **DIAMANT**.

**Le Dimanche 30 Avril à 11 heures 30** auront lieu la messe solennelle animée par les jeunes du comité, puis la marseillaise et le dépôt de gerbes. **A 12 heures 30**, nous nous retrouverons à la salle pour l'apéritif suivi du repas du village animé par **Patricia et ses musiciens** et dont voici le menu :

*Consommé Vermicelle  
saumon Sauce Champagne*

*Magret de canard grillé et son coulis de miel et de muscat.*

*Gratin dauphinois*

*Haricots verts*

*Fromage des Pyrénées*

*Pêche Melba*

*Café*

*Vin blanc sec, vin rosé et vin rouge.*

La participation au repas est de de **10 €** par personne pour les villageois et de **16 €** pour les personnes extérieures (gratuit pour les enfants de moins de 10 ans).

Pour des raisons d'organisation, les inscriptions se feront par téléphone avant le 25 avril chez **Martine LAPLACE** au **05.59.66.06.72** ou chez **Stéphane TARICCO** au **05.59.66.10.84**.

**A partir de 16 heures**, devant la mairie auront lieu des jeux sur structures gonflables où petits et grands pourront se défouler. Amusements et crises de rires garantis. Pour finir ce week-end de réjouissances, on se retrouvera autour de grillades **à partir de 19 heures** suivi du bal de clôture animé par la disco-mobile **DIAMANT**  
Bonnes fêtes à toutes et tous.

**Le Comité des fêtes**

**Comme chaque année nous vous remercions pour  
votre accueil lors des aubades qui débiteront le 11  
mars.**

## Sécurisation du carrefour RD 936 Rue de l'Arribère(Accès Intermarché)

A la suite de nombreux accidents et après en avoir longuement débattu, le Conseil municipal accepte la proposition des services du Conseil Général pour remédier à ce problème récurrent. La solution choisie imposera à chacun pour le bien et la sécurité de tous de changer un peu nos habitudes.

Un terre-plein central rendant impossible la traversée de la départementale RD936 sera réalisé au niveau du carrefour sitôt fini les travaux de la RD947.

On ne pourra que tourner à droite en sortant de la rue de l'Arribère sur la départementale. On ne pourra plus tourner à gauche en venant de Sauveterre.

L'accès à Intermarché se fera par le rond-point de Castetnau et la départementale en tournant à droite, ou par l'avenue de Navarrenx et le carrefour Fabien (voie tourne à gauche en venant d'Oloron maintenue)

La sortie d'Intermarché se fera obligatoirement en tournant à droite vers le Carrefour Fabien d'où il sera possible d'aller vers Navarrenx ou de revenir en direction de Sauveterre.

*Le **Telethon 2005** à SUSMIOU récolte 350 € de dons, un petit peu moins que les années précédentes. Merci aux généreux donateurs.*

*Grand merci aussi à l'ACCA pour la réussite du **repas du chevreuil** chez LABAT à ARAUJUZON le 25 février. Le soir de ce même jour notre salle des fêtes accueillait le **loto** du regroupement pédagogique intercommunal SUS-CASTETNAU( RPI)*

*Vous avez reçu le prospectus du Comité des Fêtes que nous reproduisons ci-contre. Nous vous remercions par avance de l'accueil que vous réserverez aux jeunes du village pour les traditionnelles aubades.*

.....  
Pour finir, une heureuse et une plus triste nouvelle...

.....  
Un **mariage** à SUSMIOU au mois de Février:  
Pouyes Nadine et Correia Dos Santos Jean-Pierre.  
Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil expriment  
tous leurs voeux de bonheur aux époux.

.....  
Ce sont nos plus sincères condoléances que nous  
adressons à la famille de Mme DORET qui nous a  
quitté ces jours-ci.  
.....